



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12/10/2023

FRANCE 2030 : ANNONCE DES PREMIERS LAUREATS DE L'APPEL À PROJETS « IMAGERIE MEDICALE »

Dans le cadre de France 2030, Aurélien ROUSSEAU, ministre de la Santé et de la Prévention, Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie, et Jean-Noël BARROT, ministre délégué chargé du numérique, annoncent quatre premiers lauréats de l'appel à projets « Imagerie médicale » doté de 90 M€.

Le secteur de l'imagerie est en pleine transformation du fait des mutations du système de santé : la diffusion des technologies numériques et l'essor d'une médecine personnalisée de précision remettent les technologies de diagnostic - dont l'imagerie médicale - au centre du parcours de soins.

Dans le cadre du volet santé de France 2030, « Innovation santé 2030 », piloté par l'Agence innovation santé, et plus particulièrement de la stratégie d'accélération « Santé Numérique », l'appel à projets consacré à l'imagerie médicale aide à la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie en France. L'objectif est de soutenir le développement de nouveaux équipements en imagerie médicale et de logiciels ou de plateformes innovantes qui enrichiront l'analyse des données collectées.

Les quatre projets lauréats de la première vague du dispositif représentent un investissement industriel de 16,1 M€, dont près de 10 M€ d'aides publiques. Les projets retenus répondent à des impératifs de santé publique majeurs et concernent des technologies qui seront au cœur des décisions médicales.

Les quatre projets lauréats sont :

Holodoppler

- Consortium composé de :
 - o Quantel Medical
 - o CHN d'Ophtalmologie des 1520
 - o Hopital Fondation Adolphe Rotschild)
 - o ESPCI
- **Montant total du projet : 3,5M€**
- **Montant d'aide publique : 2,8M€**
- **Description du projet :** développer un dispositif de mesure de Doppler optique par holographie numérique pour quantifier l'hémodynamique oculaire et améliorer le diagnostic et le suivi du glaucome et de l'hypertension. L'objectif est de développer un dispositif médical non invasif capable de mesurer quantitativement le flux sanguin oculaire avec une résolution temporelle et spatiale satisfaisante.

Heart Focus

- Projet monopartenaire porté par Deski
- **Montant total du projet : 4M€**
- **Montant d'aide publique : 2M€**
- **Description du projet :** développer de nouvelles briques logicielles et d'accélérer la commercialisation de leur dispositif logiciel de guidage de l'échographie cardiaque basé sur l'IA. L'objectif est d'aider les professionnels de santé à effectuer des examens d'échographie cardiaque pour répondre à la tension exercée par la hausse de la demande de soins.

Cervix

- Consortium composé de :
 - o Prima
 - o Medipath
 - o AP-HP
- **Montant total du projet : 5M€**
- **Montant d'aide publique : 3M€**
- **Description du projet :** développer des solutions d'IA d'aide au diagnostic capable de caractériser avec précision les lésions du col de l'utérus à destination des médecins anatomo-cytopathologistes.

VisioThyroid

- Consortium composé de :
 - o VitaDx
 - o Medipath
- **Montant du projet : 3,6M€**
- **Montant d'aide publique : 2M€**
- **Description du projet :** développer une solution d'IA d'aide au diagnostic du cancer de la thyroïde intégrant des algorithmes de traitement de l'image à destination des médecins anatomo-cytopathologistes. L'objectif est d'améliorer le taux de détection et de réduire le nombre de lobectomies et de thyroïdectomies réalisées à tort.

Aurélien Rousseau, ministre de la Santé et de la Prévention, a déclaré : « *Le secteur de l'imagerie est en pleine transformation et de nouvelles perspectives s'ouvrent grâce au numérique et à l'intelligence artificielle, qui font progresser la médecine personnalisée de précision. Les premiers projets soutenus seront déployés rapidement dans les hôpitaux pour le bénéfice des patients* »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie a déclaré : « *L'imagerie médicale connaît actuellement une mutation profonde liée à l'essor du numérique. De nouveaux segments à forte valeur ajoutée sont porteurs d'opportunité pour les industries françaises, bien positionnées pour pénétrer ce marché. J'appelle tous les acteurs à se saisir de l'appel à projets « Imagerie médicale » de France 2030, pour qu'ensemble, nous consolidions une filière d'excellence de l'imagerie en France, au service des patients.* »

Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé du numérique a déclaré : « *L'ambition du gouvernement avec France 2030 est de soutenir les innovations de rupture, dans des secteurs aussi essentiels que la santé. L'imagerie médicale en fait partie intégrante, et je suis heureux de voir nos acteurs se mobiliser autour de cet appel à projets. La collaboration publique-privée est cruciale pour relever le défi de la transition technologique et assurer la meilleure protection à nos concitoyens. Nous devons tous nous mobiliser pour positionner la France en leader de ce marché.* »

CONTACTS PRESSE

Cabinet d'Aurélien Rousseau - sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr - 01 40 56 60 60

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Cabinet de Jean-Noël Barrot – presse@numerique.gouv.fr - 01 53 18 43 42

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence de l'innovation en santé – florence.gaudin@pm.gouv.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire

émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir